

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2008

Présents : Bérengère BOCH – Yvan BOURGEOIS – Cécile BURDIN – Yoann CHOISEAU – Marie-Laure FILLIOL – Virginie FILLIOL JORCIN – Cédric GAGNIERE – Pierre GAGNIERE – Romain GRAVIER – Gilbert PILLOUD – Gilbert SUIFFET – Annick TOURT – Christelle ZAPILLON.

Excusé : Sébastien PEANT

Secrétaire de séance : Yoann CHOISEAU

Membres : 15

Présents : 14

Votants : 14

Préambule :

Christelle ZAPILLON fait part au conseil municipal d'un avant-projet de micro-crèche.

Les demandes des familles sont importantes et le but serait de créer un moyen de garde stable (à l'année). Pour l'instant, 6 familles seraient concernées pour la garde de 9 enfants. Un minimum de 3 personnes serait alors nécessaire pour respecter les normes des crèches.

Le projet serait peut-être d'élargir la garde des enfants avec la commune de Lanslevillard.

Le coût à l'année estimé serait de 10 000 € par enfant, soit 90 000 € pour 9 enfants, dont 13 000 € de charges courantes. Le fonctionnement serait subventionné à 50 % (conseil général, caisse d'allocations familiales...).

Le conseil municipal réfléchit sur les différents lieux d'accueil, salle du quartier napoléon, appartement au-dessus de l'école ou celui des douanes.

Une demande auprès de Mme DOHY, médecin PMI est en cours pour vérifier lequel de ces lieux serait le plus approprié à un tel projet.

Le conseil municipal décide de suivre ce projet et de demander à la commune de Lanslevillard si elle veut s'investir dans celui-ci.

LOTISSEMENT DE SAINT MARTIN

Les personnes concernées sont invitées à quitter la salle du conseil municipal.

Le maire lit le projet de délibération entérinant les ventes en cours et les modifications intervenues sur certains lots.

Il rappelle que les futures habitations sont exclusivement affectées à l'habitat permanent et principal de ses occupants pendant une durée de 15 ans à compter de l'achèvement des travaux et qu'aucune location saisonnière ne sera autorisée comme le stipule le règlement du lotissement.

Les constructions devront être achevées dans un délai de 3 ans à compter de la signature de l'acte de vente.

Pour information, il reste actuellement 3 lots disponibles sur l'ensemble du lotissement (les numéros 18, 21 et 22).

Le conseil municipal approuve les modifications intervenues depuis les précédentes délibérations pour l'attribution des lots.

Lot	Acquéreur	Surface arpentée et bornée	Prix	Acompte 5 % de la surface provisoire
1	M et Mme Michel RENCIEIN	437 m ²	35 834 €	1 656.40€
2	M et Mme Gilbert ZAPILLON	506 m ²	41 492 €	2 091.00 €
3	Mlle Gwenaëlle MOLINES TOURT	505 m ²	41 410 €	2 078.70 €
4	M Benoît SUIFFET	506 m ²	41 492 €	2 074.60 €
5	M Alexis JORCIN et Melle Nathalie DUMONTET	485 m ²	39 770 €	1 996.70 €
6	M et Mme Cédric GAGNIERE	535 m ²	43 870 €	2 181.20€
7	M Clément ROSAZ et Melle Caroline BOUCHER	676 m ²	55 432 €	2 808.50 €
8	M Richard BURDIN et Melle Charlène GAGNIERE	477 m ²	39 114 €	1 976.20 €
9	M Philippe MERCK et Melle Nadine GRAVIER	430 m ²	35 260 €	1 430.90 €
10	Mlle Sophie GAGNIERE	422 m ²	34 604 €	1 717.90 €
11	M et Mme Robert ROBINOT-BERTRAND	442 m ²	36 244 €	1 804.00 €
12	M et Mme Raoul DERUELLE	415 m ²	34 030 €	1 705.00 €
13	M et Mme Eric GRAVIER	551 m ²	45 182 €	2 267.30€

14	M et Mme Daniel GARNIER	583 m ²	47 806 €	2 398.50€
15	M et Mme Eric GARNIER	692 m ²	56 744 €	2 841.30 €
16	M et Mme Alexandre BOROT	901 m ² dt 246 m ² talus	59 245 €	2 958.15 €
17	M et Mme Cosme BOROT	931 m ² dt 339 m ² talus	56 171.50 €	2 808.57 €
19	M Marc FILLIOL	412 m ²	33 784 €	1 787.60 €
20	M et Mme Jacques SEFSAF	293 m ²	24 026 €	1 275.10€
23	M et Mme Daniel EMONET	493 m ²	40 426 €	2 021.30€

CAMPING

Murielle CLAPPIER a transmis un courrier à la commune dans lequel elle demande une réduction du loyer. Suite à la crue et aux différents travaux et aux conditions météorologiques, la fréquentation du camping est régulièrement en baisse.

Le conseil municipal décide de rester sur la base du loyer prévu pour 2007 soit 14 636 €, soit une baisse de 4 % par rapport au loyer initialement prévu pour 2008.

PERSONNEL

Suite à l'importance des travaux sur la commune (rénovation des appartements de l'école, préparation des luminaires pour la saison hivernale, travaux route des champs...) le conseil municipal accepte la prolongation des contrats saisonniers de 2 adjoints techniques jusqu'au 19 décembre 2008 et de 2 adjoints techniques jusqu'à la fin novembre.

FETE DU MONT-CENIS

Béregère BOCH transmet le bilan de la fête du Mont-Cenis.

Suite à une météo capricieuse, l'évènement a été plus court que prévu.

Le bilan financier donne une recette de 2 501€ pour 2 897,09 € de dépenses.

La commission attachée à cette fête remercie tous les bénévoles, le club des aînés ruraux ainsi que le personnel du service technique de la commune.

Question : Pour les années futures, est-il judicieux de réorganiser la fête du Mont-Cenis ?

TENNIS CLUB

Le Tennis Club de Lanslevillard a transmis un courrier à la commune pour que celle-ci mette à disposition le terrain de tennis de Lanslebourg Mont-Cenis.

Le club compte actuellement 44 licenciés et précise la forte progression de l'activité tant des touristes que des habitants locaux (entraînements, tournois...).

Le but serait de créer une nouvelle structure sous le nom « Tennis Club de Val Cenis ».

Avant une prise de décision, le conseil municipal va demander des précisions sur le futur fonctionnement.

CHALET ALGECO PIED DE PISTES

Dans le but de développer la superficie de la garderie des P'tits Marrons, le conseil municipal propose la mise en place d'un local sur le pied des pistes de Lanslebourg.

Dans ce cadre, l'ESF s'installerait dans ce nouveau local.

Après recherches, Béregère BOCH propose plusieurs devis de bâtiments type Algeco : il faut compter environ 5 200 € pour une location de 5 mois, bardage bois compris.

Pour ce faire, il serait mis en place 2 structures de 15 m² accolées l'une à l'autre donnant ainsi une surface de 30 m².

Question : l'achat, la location d'un chalet ou d'un mobil-home seraient-ils mieux adaptés ?

La localisation et le choix du type de structure sont en cours de recherches complémentaires.

Le conseil municipal décide de poursuivre l'étude.

SONO DES COMMERCANTS

La sono installée tout au long de la rue du Mont-Cenis est maintenant âgée de 10 ans.

Il est nécessaire d'effectuer des travaux de remise en état dont le montant est de 5 000 €

Plusieurs questions se posent :

- Y a-t-il une motivation des commerçants pour créer une dynamique autour de cet outil ? (différents jeux...);
- Quelle est l'utilité de la sono ? (animation, publicité, limiter l'affichage).

Le conseil municipal va demander à l'office du tourisme de préciser ses besoins avant de prendre une décision.

PETIT TRAIN

Cela fait maintenant 3 ans que le petit train tourne sur Val Cenis.

Le coût de fonctionnement étant important (de 30 000 € à 40 000€ selon le choix des dates), un vote est proposé pour savoir si le contrat de location doit être reconduit pour la saison 2008/2009.

Après discussion, les avis sont partagés : s'agit-il d'un moyen de transport pour décharger les navettes ou d'un outil pour animer les rues de Lanslebourg ?

Le résultat du vote donne : 8 pour reconduire le contrat, 5 contre et 1 abstention.

Un aménagement éventuel des horaires sera également examiné.

PROJET DE VALORISATION DU MONT-CENIS GRAND SITE

Le maire, après deux réunions avec l'agence touristique départementale et les services de l'environnement, présente un projet selon lequel un aménagement du site du Mont-Cenis serait possible : sentiers, aire pour les camping-cars, aire de repos...). Les zones concernées seraient les Fontainettes, les différents forts, Grand Croix, voire d'autres. Le projet pourrait être subventionné jusqu'à 80 %. De plus, le Département vise à équiper les différents cols de Maurienne de bornes kilométriques pour mettre en valeur la pratique du cyclisme.

Ainsi, des bornes de chronométrage pourraient être mises en place sur le col du Mont-Cenis pour que les cyclistes puissent regarder leur progression.

Dans ce contexte de valorisation du site du Mont-Cenis, Yoann CHOISEAU propose l'idée de monter un dossier pour inscrire les forts au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ce type de dossier étant complexe, l'étude de cette proposition n'est pas pour le moment retenue.

QUESTIONS DIVERSES

- L'achat d'une balayeuse pour le nettoyage des rues est à nouveau évoqué. L'idée était envisagée d'acheter le matériel avec Lanslevillard qui demande des précisions sur les modalités d'intervention. Le budget étant déjà très restreint pour l'année 2008, le conseil municipal décide de reporter l'inscription de cette acquisition au budget 2009, voté en mars.
- Une partie du territoire sur le versant adret est concernée par le périmètre Natura 2000, S.38 : formations forestières et herbacées sèches des Alpes internes, pour lequel l'opérateur est l'ONF. Un devis pour des travaux de débroussaillage de parcelles communales incluses dans le périmètre Natura 2000, S.38, d'un montant de 13 205.40 € a été établi par l'ONF. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention européenne au titre du FEDER à hauteur de 100 %. Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux de débroussaillage dans le périmètre Natura 2000, site S.38, et son financement et autorise le Maire à solliciter une subvention de l'Europe au titre du FEDER, prévue dans ce cadre.
- Virginie FILLIOL-JORCIN informe le conseil municipal que l'association des copropriétaires des Alpagnes prévoit de poursuivre l'entreprise PERSYN en justice pour le non-paiement des loyers. Il semble que Monsieur PERSYN se justifie en argumentant des problèmes de trésorerie dus à un manque de remplissage sur les saisons et une forte concurrence entre les différents établissements de la station. Question : Quel va être le futur des nouvelles constructions sur les zones de revitalisation rurales de Val Cenis ?
- Yvan BOURGEOIS a apprécié que les deux dernières réunions du conseil municipal aient eu lieu à des dates rapprochées permettant ainsi un meilleur suivi des dossiers. Il souligne que certains points qui nécessiteraient un temps plus important pour débattre ne sont pas prévus à l'ordre du jour du conseil, mais seulement abordés en questions diverses et en fin de séance. Il propose qu'une sur deux, un temps suffisant soit prévu pour aborder ces questions.

Fin de la séance : 21h00.